

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION TERRITORIALE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Articles E. 412-1 et suivants du Code territorial de l'environnement

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à déposer au Service territorial de l'environnement contre la remise d'un récépissé ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Service territorial de l'environnement
BP 294 Mata Utu
98600 UVEA

secretaire-comptable@environnement.wf

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi
en trois exemplaires et une version numérique.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : Date de réception : | | | / | | | / | | | |

Demande : Complète Incomplète

Agent ayant procédé à l'examen du dossier :

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : (enseigne ou nom usuel du site)

.....

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

1- DEMANDEUR

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom :
(Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique)

Pour une personne morale : Ridet n° : RCS n° : CD n° :

Pour une personne physique : Carte d'identité n° : Passeport n° :

Adresse :
(N° et voie ou lieu-dit)

.....
(Complément d'adresse – boîte postale)

.....
(Code postal)

.....
(Village / Commune)

.....
(Circonscription)

.....
(Pays, si le déclarant réside en dehors du territoire des îles Wallis et Futuna)

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Courriel :

Signataire de la demande (pour une personne morale)

Nom :

Prénoms :

Qualité :

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

Adresse de l'installation : Identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :
(Lieu-dit)

.....
(Complément d'adresse – boîte postale)

.....
(Village)

.....
(Circonscription)

Facultatif : Coordonnées GPS

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Courriel :

Description générale de l'installation (présentation générale de l'activité sur le site...)

.....
.....
.....

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

A large rectangular area containing 25 horizontal dotted lines, intended for writing the request for authorization.

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

4- PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

4-1 Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : oui non

Si oui, préciser l'origine et la nature des eaux rejetées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Épandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans les sols agricoles : oui non

Si oui, préciser l'origine et la nature des matières répandues :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rejet dans l'atmosphère (fumée, gaz, poussière, odeurs...) : oui non

Si oui, préciser l'origine et la nature des rejets :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur le site avant rejet, préciser :

.....

.....

.....

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

.....
.....
.....

Autres commentaires sur les rejets dans l'atmosphère :

.....
.....
.....
.....
.....

4-2 Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination, préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Convention passée avec le Service de l'Environnement pour la collecte des déchets : oui non

4-3 Dispositions prévues en cas de sinistre

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public ?
- Autre (préciser)

.....
.....
.....

Autres moyens de secours et de protection dont dispose l'exploitant, préciser :

.....
.....
.....

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

5- PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant déclare avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités de son installation, objet de la présente déclaration.

Des prescriptions particulières pourront être prises, à la demande de l'exploitant ou à l'initiative du Chef du Territoire.

Joindre les documents suivants :

1. Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au rôle des patentes
2. Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
3. Une justification des capacités techniques et financières
4. Un justificatif du droit d'exploiter ou d'utiliser le terrain
5. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement lorsqu'elle est nécessaire,
6. Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée,
7. Un plan orienté à l'échelle appropriée des abords de l'installation jusqu'à une distance au moins égale à 100 mètres. Sur ce plan sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, tous les bâtiments avec leur affectation, l'occupation du sol, les établissements recevant du public, les voies de communication, les plans d'eau et les cours d'eau, les points d'eau et de prélèvements d'eau souterraine et superficielle, les périmètres de protection des eaux, les hydrants publics (PI ou BI), les carrières, les aires protégées. Cette distance peut être augmentée, à la demande de l'inspection des installations classées, en fonction des dangers ou inconvénients présentés par l'installation,

Colonne réservée à
l'administration

Annexe 2 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



République française

Territoire des Îles
Wallis et Futuna

8. Un plan d'ensemble orienté à une échelle appropriée indiquant les dispositions projetées de l'installation (bâti, tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, moyens de lutte contre l'incendie) ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et des terrains avoisinants, le zonage schématisé dans les documents graphiques des plans d'urbanisme directeurs opposables ainsi que le tracé des réseaux d'assainissement existants,
9. Justificatif de la conformité du projet à l'ensemble des prescriptions générales visées à l'article E 412-4 applicables à l'installation. Le cas échéant, ce document indique la nature, l'importance et la justification des aménagements aux prescriptions générales,
10. Une étude de danger conforme au II de l'article E 412-2
11. Une étude d'impact, dont le contenu doit être en relation avec l'importance de l'installation projetée, avec ses incidences prévisibles sur l'environnement et avec la sensibilité des milieux récepteurs, conformément à l'article E 121-4 qui décrit le contenu de l'étude d'impact.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Conformément à l'article 441-7 du Code pénal, la déclaration faisant état de faits matériellement inexacts est punie d'un an d'emprisonnement et de 1 789 973 XPF d'amende.